

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance.

JOURNAL DU NORD

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la pu

UBAIX

LES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ANNONCES: la ligne. 25 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publications.

ROUBAIX, le 9 Janvier 1880

SOUSCRIPTION

OUVERTE DANS LES BUREAUX DU Journal de Roubaix POUR LES

PAUVRES DE ROUBAIX Hiver de 1879-1880

Comité:

- Président: M. AMÉDÉE PROUVOST, manufacturier. Secrétaire: M. ALFRED REBOUX, directeur-proprie-taire du Journal de Roubaix. Trésorier: M. PIERRE DESTOMBES, propriétaire. Membres: M. LE DOYEN de Notre-Dame; MM. LES CURE de Sainte-Elisabeth, du Sacré-Coeur, du Saint-Sépulchre et de Saint-Joseph; M. SCRÉPEL-ROUSSEL, vice-président de la Chambre de commerce; M. SCRÉPEL-CHRETIEN, président du Conseil particulier des Confessions; M. PIERRE ATTEAU, conseiller général; M. HENRI BUISINE, négociant; M. L. WATTINNE-HOVELACQUE, nég. MM. LES PRÉSIDENTS des Conférences de St. Vincent-de-Paul;

Total des listes publiées: 76,390,57

Souscriptions pour les pauvres

ouverte par le Journal de Roubaix Un bureau central de distribution est ouvert rue Saint-Georges, 36. Les souscriptions continuent à être reçues dans les bureaux du Journal de Roubaix.

Table with columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental), Service particulier, and DEPECHE COMMERCIALES. Includes financial data for various banks and markets.

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 9 janvier. Change sur Londres, 4,81 25; change sur Paris, 5,22 1/2; 100. Café good fair, (la livre) 15 3/4, 16 1/2. Café good Cargoes, (la livre), 16 3/8, 16 1/2. Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C. représentés à Roubaix par M. Balleau-Grymouprez: Havre, 9 janvier. Ventes 500 balles. Marché soutenu. Liver pool, 9 janvier. Ventes 3,000 b. Marché inchangé. New-York, 9 janvier. Cotton, 12 7/8. Cacaos 116,000 b. New-Orléans low-middling 90 1/2 Savannah 87 1/2

BULLETIN DU JOUR

D'après la constitution du nouveau Cabinet, les ministres se sont réunis bien souvent, soit au palais du quai d'Orsay, sous la présidence de M. de Freycinet, soit à l'Élysée, sous la présidence de M. le Président de la République, mais ils n'ont pu encore s'entendre, sur l'ensemble des mesures à proposer au Parlement. Les tiraillements produits au sein du Conseil sont si manifestes qu'il serait puéril de les dissimuler. Quelques organes officiels essaient d'atténuer l'importance de ces dissentiments, mais il est aisé de démêler à travers leurs réticences que le Cabinet du 28 décembre est loin de posséder cette homogénéité qu'on s'était plu à lui attribuer.

« Ces finesses, dit le journal la France, ne trompent personne. Quatre ou cinq jours à peine nous séparent de la rentrée des Chambres; le temps presse et le Cabinet s'occupe activement de son programme... Ce qui est vrai, c'est que l'accord n'est pas complet et qu'il est difficile. Ce qui est encore vrai, c'est que M. Grévy, avec son sens habituel, fait des observations, des objections même souvent embarrassantes. »

Le National confirme lui-même ces renseignements tout en ayant l'air de vouloir les infirmer.

« Il n'est pas contestable, dit-il que le Cabinet se soit formé autour d'un programme commun et il est certain qu'un même esprit anime M. de Freycinet et ses collaborateurs. Mais quant à l'ensemble des ministres s'est réuni pour donner aux divers articles de son programme une rédaction définitive, il s'est produit des divergences. »

On voit que la version du National ne diffère que dans la forme de celle de l'organe de M. Emile de Girardin et qu'au fond le résultat est le même. Seulement le National oublie de nous dire en quoi consistent les divergences qu'il constate; quelles sont leur nature et leur importance. C'était pourtant là l'essentiel.

Le Constitutionnel, lui, est plus explicite: il nous apprend que le déno-cé d'abord écarté sur la question du message, M. Grévy n'en veut absolument pas; le message a donc dû être abandonné et l'on se bornera à une déclaration ministérielle; mais là encore ont éclaté les difficultés et la rédaction de cette déclaration a été ajournée.

Le Constitutionnel ajoute que M. de Freycinet était partisan de nombreuses grâces qui auraient été accordées aux criminels les plus compromis de la Commune. Mais il ne faut pas oublier que le droit de grâce est un des attributs du pouvoir présidentiel. Or, M. Grévy n'apas dissimulé sa répugnance à grâcier des individus qui affectent leur dédain pour toute mesure de clémence ou de pitié et qui attaquent chaque jour dans la presse jacobine le gouvernement de la République.

Le ministère Freycinet devra donc tenir compte des sentiments exprimés par le chef de l'Etat et aussi par les préfets dont les rapports affirment que la rentrée en France des agitateurs incorrigibles produirait dans tous les départements la plus déplorable impression.

Suivant toute vraisemblance, si l'on parvient à se mettre d'accord, la déclaration ministérielle ne contiendra

qu'un programme de gouvernement assez vague pour provoquer une interpellation de l'extrême gauche. C'est sur cela que compte le cabinet pour obtenir un vote de confiance qui lui permettra, il l'espère du moins, d'écar-ter par un ajournement à six mois, toutes les questions de nature à compromettre son existence. L'expédient pourra bien réussir, mais il ne fera que tourner la difficulté sans la résoudre.

La question de la charité

Nous avons établi, hier, les droits respectifs de l'administration et des particuliers, en fait de bienfaisance, sur des arguments juridiques qu'il ne nous semble pas possible de contester sérieusement. Nous avons fait voir quelle est, en cette matière, la juris-prudence constante des tribunaux, juris-prudence fondée non, comme les argu-ments de nos adversaires, sur l'inter-prétation plus ou moins forcée d'arrê-tés ou d'avis ministériels, mais sur un texte exprès, sur les dispositions for-melles de la loi.

Rien de plus clair.

Toute donation entre vifs, tout legs fait directement aux pauvres, ou aux hospices en général, sans désignation de catégorie spéciale, doit, pour avoir son plein effet, être autorisé par le gou-vernement; le montant de cette dona-tion ou de ce legs est remis à l'admini-stration, c'est-à-dire à l'assistance publique au bureau de bienfaisance, pour être employé conformément aux intentions du donateur et du testa-teur.

Il n'en est plus de même: 1° Quand le legs ou le don est fait, non plus d'une manière générale, mais à une catégorie déterminée de pau-vres;

Quand le legs ou le don est fait, non plus directement aux pauvres, mais à telle ou telle personne, à tel ou tel intermédiaire pour être distribué aux pauvres par ses soins.

Dans aucun de ces deux cas, il n'est besoin pour que le don ou le legs ait son effet, de l'autorisation du gouver-nement; dans aucun de ces deux cas, les fonds qui en proviennent ne doivent être versés dans la caisse du bureau de bienfaisance.

Il faut, pour que l'autorisation du gouvernement soit nécessaire et que le bureau de bienfaisance soit en droit de réclamer le montant du legs ou de la donation, que les dons ou legs aient été faits DIRECTEMENT, A LA GÉNÉRALITÉ DES PAUVRES.

Voilà la légalité.

On peut la trouver bonne ou mau-vaise, juste ou injuste, large ou étroite; elle est telle.

Or, si l'on en fait l'application aux faits actuellement en discussion, on comprend à quel point sont mal fon-dées les prétentions des républicains à interdire l'exercice de la charité aux particuliers, aux catholiques, pour le réserver à la seule administration de l'Assistance publique.

Quand les catholiques confient des aumônes au clergé de leur paroisse pour qu'elles soient distribuées par leur soins aux pauvres de la paroisse; quand ils donnent de l'argent aux membres de la Société de Saint-Vin-cent de Paul ou de la Société Saint-François de Régis, aux administra-teurs d'un orphelinat, d'un refuge, d'une maison de retraite, etc.; les dons

sanctionnés par ces conditions: directement, sans intermédiaire, en faveur de la généralité des pauvres, ne se trouvent pas révoqués, il n'y a pas lieu à l'appli-cation de l'article 910 du code civil.

Telle est la loi telle est la jurispru-dence. Toutes les citations qu'on peut extraire soit de Manuels d'administra-tion, soit d'instructions ministérielles qui n'ont jamais été appliquées et qui ne pouvaient pas l'être, attendu qu'elles sont contraires à la loi, n'y chan-gent rien.

Quand donc le Spuller de l'admini-stration ose avancer la prétention d'interdire au clergé, aux journaux ou aux comités libres les quêtes en fa-veur des pauvres et qu'ils veulent exi-ger que le produit de ces quêtes ou souscriptions soit versé dans les cais-ses des bureaux de bienfaisance, ils se mettent en contradiction avec la loi, avec la jurisprudence, avec tous les précédents. Ils se rendent coupables d'un acte du plus odieux arbitraire.

Tous ceux qui tiennent à maintenir le libre exercice de la charité, ne doi-vent donc pas se laisser intimider; la loi est de leur côté; qu'ils ne craignent pas de défendre énergiquement leurs droits. Il est certain désormais que l'on ne peut restreindre ou supprimer la liberté de la charité que par un abus de la force. J. BOURGEOIS.

Le clergé français ET LA STATISTIQUE RÉPUBLICAINE

Pour complaire à sa clientèle, la Petite République vient de publier un

numéro exceptionnel destiné à frapper les imaginations des libre-penseurs. Ce numéro est tout entier consacré aux condamnations, relevées pendant l'année 1879, contre des membres du clergé français. Quarante-seize! quel chiffre effrayant, dit-elle, et n'est-ce pas là une preuve concluante de la dépravation des curés et des reli-gieux.

Eh bien! ce chiffre est au contraire des plus faibles, comme on va le voir. Il faut d'abord remarquer que, dans ce chiffre 96, on comprend un certain nombre de défrayés, et même de be-deaux! C'est, dit avec raison le Figaro auquel nous empruntons ces chiffres, comme si l'on comptait les garçons de bureau de la République au nombre des rédacteurs de ce journal. Déduc-tions faites des bedeaux, il reste 91 condamnations, dont il faut encore en-lever 8 contraventions de simple po-lice, pour délits de pêche, contraven-tions à des arrêtés de balayage. Nous n'avons donc plus que 83 condamna-tions, dont voici la nomenclature d'ap-rès la République elle-même:

Table with 2 columns: Category and Count. Includes: Délits de chasse (2), Propos injurieux, diffamations (18), Outrages à la pudeur, attentats aux mœurs (28), Professeurs ayant « maltraité » leurs élèves (18), Exercice illégal de la médecine (1), Contraventions aux lois qui régissent l'Instruction primaire (7), Affiliation illégale (1), Pédagogie contre le gouvernement (6), Fausses nouvelles (1), Publication d'un dessin non autorisé (1).

Or, ce chiffre de 83 condamnations est la preuve la plus évidente de la moralité générale du clergé français. D'après les statistiques que nous trou-vons dans la République française, il y a en France 160,000 prêtres ou reli-gieux des deux sexes; or, le chiffre de 83 condamnations que nous acceptons comme exact donne une moyenne de: une condamnation par 2,000 reli-gieux! D'autre part, des statistiques officielles, pour l'ensemble de la po-pulation, soit 36 millions de Français, accusent 170,000 condamnés, c'est-à-dire neuf condamnés par deux mille habitants. Les documents mêmes li-vrés à la publicité par la Petite Repu-blique sont donc à l'honneur du clergé français, puisque, sous un régime qui ne peut être taxé de se montrer dé-bonnaire à son égard, on ne trouve qu'un seul condamné par 2,000 per-sonnes, tandis que la moyenne de culpabilité dans le pays est neuf ou dix fois plus forte. Est-ce bien là ce que la Petite République française se proposait de démontrer?

LES OBSEQUES DE M. POUJOLAT Les obsèques de M. Poujolat, rédac-teur de l'Union, ont été célébrées hier matin à dix heures, à l'église Saint-Sulpice, au milieu d'une grande affluence d'amis du regretté défunt. La messe a été célébrée par Mgr de Sussex, prêtre romain. Le deuil était conduit par les deux gendres de M. Poujolat, M. E. Baltard, receveur des finances, et M. F. de Sus-sex. Derrière la famille, M. le comte de Blacas et le marquis de Dreux-Brézé, et un prêtre de la nonciature étaient venus au nom de Monsieur le comte de Chambord et du Saint-Siège donner, par leur présence, un dernier témoignage d'estime et de sympathie à ce vaillant défenseur du catholicisme

et de la monarchie. M. le duc de Ma-drid, accompagné de M. le général d'Algara et de plusieurs autres notabi-lités de la légitimité espagnole, étaient présents à la cérémonie funèbre.

Un grand nombre de notabilités poli-tiques et littéraires, la rédaction en-tière de l'Union et de la Gazette de France, des représentants de la presse conservatrice, le personnel de l'admini-stration et de la composition de l'U-nion, suivaient le convoi et ont été accompagnés à sa dernière demeure l'homme politique non moins que l'homme privé dont ils appréciaient si justement la valeur et le caractère.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. S. Laurentie, M. Coriol, recteur de l'Université catholique; M. Pradié, ancien député; le F. Irlande, supérieur des frères de la doctrine chrétienne. Au cimetière, M. de Mayol de Lupé a prononcé un discours.

La santé de M. Gambetta

On lit dans l'Événement: « L'indisposition dont souffre M. Gam-betta aura certainement cessé au moment de l'ouverture de la session. »

On voit jusqu'où va la courtoisie ré-publi-caine. Pour elle, il n'est pas douteux que la maladie elle-même ne soit aux or-dres de M. Gambetta, pour le venir trouver ou le quitter selon ses intérêts du moment.

La France ne paraît pas être de cet avis, car nous y lisons: « Depuis plusieurs jours, M. Gambetta est assez souffrant pour qu'il ait dû inter-rompre ses réceptions même intimes. Il souffre des jambes et des bronches. Sa res-piration est difficile et il éprouve, par mo-ments, des sortes de congestion à la poi-trine. Cet état n'est pas grave, mais il est pénible et fatigant. »

LES TROUBLES DE L'ÉCOLE D'ANGERS

Voici quelques détails empruntés aux journaux d'Angers sur les faits exception-nellement graves, dont l'école des Arts et Métiers a été le théâtre et dont nous avons déjà parlé. On sait qu'il y a huit jours en-viron, un malheureux élève fut brimé d'une façon si cruelle qu'on dut le transporter immédiatement à l'hôpital. M. le docteur Maleux, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, appelé à exa-miner ce jeune homme, victime d'une con-tumace sauvage, déclara qu'il ne répondait pas de sa vie et qu'il serait peut-être con-venable de l'envoyer dans sa famille, qui demeure aux environs de Gannat. Ce qui fut fait. Bientôt, un télégramme annonça que ce pauvre enfant venait de mourir après avoir souffert pendant toute la se-maine. Un autre élève, brimé le même jour, est en ce moment à l'infirmerie de l'école. Il en sera quitte pour quelques jours de repos.

Prévenu de ces faits, le gouvernement a ordonné immédiatement une instruction judiciaire. Déjà six élèves ont été renvoyés de l'école. Mardi, vers dix heures, la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> division étaient en révoltes dans les cours refusant de regagner les ateliers. Les révoltés en voulaient, dit-on, à deux élèves qu'on avait soustraits à leurs coups. Ils faisaient un tel vacarme que les gendarmes d'une caserne voisine sont accourus. Le directeur de l'école faisait en même temps prévenir le préfet de ce qui se pas-sait. On a requis cent soldats et vingt gen-darmes; à 2 heures 1/2, des sentinelles étaient placées aux issues; on faisoit ouvrir la grande grille, on renouait les élèves révoltés au fond de la cour et le procureur général leur adressait, en présence du pro-cureur de la République et du juge d'instruction, une allocution énergique.

À la suite d'une première instruction, dix élèves ont été arrêtés et conduits en prison. Le conseil de l'école s'est réuni et a de-mandé l'expulsion immédiate de onze élèves. En apprenant cette décision, tous les autres ont demandé, eux aussi, à être expulsés; mais il n'a pas été tenu compte de ce désir violemment exprimé. D'ailleurs, un grand nombre d'entre eux seront inter-rogés par le juge d'instruction et comparé-troit plus tard comme témoins quand l'affaire sera jugée, probablement devant la

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 10 JANVIER

SANS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE

XV MONSIEUR JOLI-COEUR

Partout la campagne s'étalait le blanc lineol de la neige; point de soleil au ciel, mais un jour fauve et pâle; point de mou-vement dans les champs, point de paysans au travail: point de hennissements de che-vaux, point de beuglements de bœufs: mais seulement le croisement des cor-nelles qui, perchées au plus haut des bran-ches dénudées criaient la faim sans trouver sur la terre une place où descendre pour chercher quelques vers; dans les villages point de maisons ouvertes, mais le silence et la solitude; le froid est âpre, on reste au coin de l'âtre, on bien l'on travaille dans les étables et les granges fermées.

Et nous sur la route roubeuse ou glis-sante nous allons droit devant nous, sans nous arrêter, et sans autre repos que le sommeil de la nuit dans une écurie ou dans une bergerie; avec un morceau de pain bien mince, hélas! à la fois notre repas et notre souper: quand nous avons la bonne chance d'être envoyés à la bergerie nous nous trouvons heureux, la chaleur des

moutons nous défendra contre le froid; et puis c'est la saison où les brebis allaient leurs agneaux et les bergers me permettent quelquefois de têter une brebis qui a beau-coup de lait: nous ne disons pas que nous mourons presque de faim, mais Vitalis, avec son adresse ordinaire, sait insinuer que le petit aime beaucoup le lait de brebis, parce que dans son enfance il a été habitué à en boire, de sorte que ça lui rap-pelle son pays. Cette fable ne réussit pas toujours. Mais c'est une bonne soirée quand elle est bien accueillie. Assurément oui, j'aime beaucoup le lait de brebis, et quand j'en ai bu je me sens le lendemain plus dispos et plus fort.

Les kilomètres s'ajoutèrent aux kilomè-tres, les étapes aux étapes; nous approchâ-mes de Paris et quand même les bornes plantées le long de la route ne m'en au-raient pas averti, je m'en serais aperçu à la circulation qui était devenue plus active, et aussi à la couleur de la neige couvrant le chemin qui était beaucoup plus sale que dans les plaines de la Champagne.

Chose étonnante, au moins pour moi, la campagne ne me parut pas plus belle, les villages ne furent pas autres que ceux que nous avions traversés quelques jours auparavant. J'avais tant de fois entendu parler des merveilles de Paris, que je m'étais naï-vement figuré que ces merveilles devaient s'annoncer au loin par quelque chose d'ex-traordinaire. Je ne savais pas au juste ce que je devais attendre, et n'osais pas le de-mander, mais enfin j'attendais des prodiges: des arbres d'or, des rues bordées de palais de marbre, et dans ces rues des ha-

bitants vêtus d'habits de soie: cela m'eût paru tout naturel.

Si attentif que je fusse à chercher les ar-bres d'or, je remarquai néanmoins que les gens que nous rencontrâmes ne nous regar-daient plus: sans doute ils étaient trop pressés pour cela, ou bien ils étaient peut-être habitués à des spectacles autrement douloureux que celui que nous pouvions offrir.

Cela n'était guère rassurant.

Qu'allions-nous faire à Paris? et surtout dans l'état de misère où nous nous trou-vions?

C'était la question que je me posais avec anxiété et qui bien souvent occupait mon esprit pendant ces longues marches.

J'aurais bien voulu interroger Vitalis, mais je n'osais pas, tant il se montrait sombre, et, dans ses communications, bref.

Un jour enfin il daigna prendre place à côté de moi, et, à la façon dont il me re-garda, je sentis que j'allais apprendre ce que j'avais tant de fois désiré connaître.

C'était un matin, nous avions couché dans une ferme, à peu de distance d'un gros village, qui, disaient les plaques bleues de la route, se nommait Boissy-Saint-Léger. Nous étions parti de bonne heure, c'est-à-dire à l'aube, et après avoir longé les murs d'un parc, et traversé dans sa longueur ce village de Boissy-Saint-Léger, nous avions, du haut d'une côte, aperçu devant nous un grand nuage de vapeurs noires qui pla-naient au-dessus d'une ville immense, dont on ne distinguait que quelques monuments élevés.

J'ouvrais les yeux pour tâcher de me re-connaître au milieu de cette confusion de toits, de clochers, de tours, qui se perdait dans des brumes et dans des fumées, quand Vitalis, ralentissant le pas, vint se placer près de moi.

« Voilà donc notre vie changée, me dit-il, comme s'il continuait une conversation entamée depuis longtemps déjà, dans quatre heures nous serons à Paris. — Ah! c'est Paris, qui s'étend là-bas? — Mais sans doute. »

Au moment même où Vitalis me disait que c'était Paris que nous avions, devant nous, un rayon de lumière se dégagait du ciel, et j'aperçus rapide comme un éclair, un miroitement doré.

Décidément je ne m'étais pas trompé; j'allais trouver des arbres d'or.

Vitalis continua: — A Paris nous allons nous séparer. Instantanément la nuit ce fit, je me vis plus les arbres d'or.

Je tournai les yeux vers Vitalis. Lui-même me regarda, et la pâleur de mon vi-sage, le tremblement de mes lèvres, lui dirent ce qui se passait en moi.

« Te voilà inquiet, dit-il, peiné aussi je crois bien. — Nous séparer! dis-je enfin après que le premier moment du saisissement fut passé. — Pauvre petit!

Ce mot et surtout le ton dont il fut pro-noncé me firent monter les larmes aux yeux: il y avait si longtemps que je n'avais entendu une parole de sympathie. — Ah! vous êtes bon, m'écriai-je.

« C'est toi qui es bon, un bon garçon, un brave petit cœur. Vois-tu, il y a des moments dans la vie où l'on est disposé à reconnaître ces choses-là et à se laisser at-tendre. Quand tout va bien, on suit son chemin sans trop penser à ceux qui vous accompagnent, mais quand tout va mal, quand on se sent dans une mauvaise voie, surtout quand on est vieux, c'est-à-dire sans foi dans le lendemain, on a besoin de s'appuyer sur ceux qui vous entourent et on est heureux de les trouver près de soi. Que moi je m'appuie sur toi, ce: te parait étonnant, n'est-ce pas vrai? Et pourtant cela est ainsi. Et rien que par cela que tu as les yeux humides en m'écoutant, je me sens soulagé. Car moi aussi, mon petit Roumi, j'ai de la peine. »

C'est seulement plus tard, quand j'ai eu quelqu'un à aimer, que j'ai senti et éprou-vé la justesse de ces paroles.

« Le malheur est, continua Vitalis, qu'il faille toujours se séparer précisément à l'heure où l'on voudrait au contraire se rap-procher. »

« Mais, dis-je timidement, vous ne vou-lez pas m'abandonner dans Paris? — Non, certes; je ne veux pas l'aban-donner, crois-le bien. Que ferais-tu à Pa-ri, tout seul, pauvre garçon? Et puis, je n'ai pas le droit de t'abandonner, dis-toi bien cela. Le jour où je n'ai pas voulu te remettre aux soins de cette brave dame qui voulait se charger de toi et t'élever comme son fils, j'ai contracté l'obligation de t'élever moi-même de mon mieux. Par malheur, les circonstances me sont con-traires. Je ne puis rien pour toi en ce mo-

ment, et voilà pourquoi je pense à nous sé-parer, non pour toujours, mais pour quel-ques mois, afin que nous puissions vivre chacun de notre côté pendant les derniers mois de la mauvaise saison. Nous allons arriver à Paris dans quelques heures. Que veux-tu que nous y fassions avec une trou-pe réduite au seul Capi?

En entendant prononcer son nom, le chien vint se camper devant nous, et, ayant porté la main à son oreille pour faire le salut militaire, il la posa sur son cœur com-me s'il voulait nous dire que nous pou-vions compter sur son dévouement.

Dans la situation où nous nous trou-vions, cela ne calma pas notre émotion.

Vitalis s'arrêta un moment pour lui pas-ser la main sur la tête.

« Toi aussi, dit-il, tu es un brave chien; mais, hélas! on ne vit pas de bonté dans le monde; il en faut pour le bonheur de ceux qui nous entourent, mais il faut aussi autre chose, et cela nous ne l'avons point. Que veux-tu que nous fassions avec le seul Capi? Tu comprends bien, n'est-ce pas, que nous ne pouvons pas maintenant donner des représentations. — Il est vrai. — Les gamins se moqueraient de nous, nous jetteront des trognons de porcecs et nous ne ferions pas vingt sous de recettes par jour; veux-tu que nous vivions tous les trois avec vingt sous qui par les jôu-nées de pluie, de neige ou de grand froid se réduiraient à rien? — Mais ma harpe?

(A suivre)